

Rapport d'activité 2017



Programme d'actions 2018

Sommaire



Conseil d'Administration – Ile d'Oléron - 2017



Conseil d'Administration – Arles - 2017

Sommaire	3
Le projet et les objectifs de France Dignes	4
Les digues en réseau	4
Les objectifs de l'association	4
Les actions réalisées en 2017	5
ACTION 1 : SIRS Dignes – Lancement de la V2	5
ACTION 2 : Animation et appui réseau	9
ACTION 3 : Journées techniques et formations	12
ACTION 4 : Veille technique et réglementaire	16
Quels projets pour l'année 2018 ?	22
SIRS Dignes V2 : appui aux utilisateurs	22
Animation du réseau et communication	26
Journées techniques et formations	27
Veille technique et réglementaire	29
Vie associative	31
Le Conseil d'Administration et le Comité Technique	31
L'équipe salariée	32
La comptabilité	33
Les membres de France Dignes	34
Les membres de France Dignes au 31/12/2017	34
Les membres associés	34
L'évolution des adhésions en 2017	36
Etre membre de France Dignes c'est	36
Nos partenaires	38
Partenaires techniques	38
Partenaires financiers	38

Le projet et les objectifs de France Dignes

Les digues en réseau

France Dignes porte, depuis 2013, la volonté de **structurer la profession de gestionnaire de digues** en construisant un **réseau** qui leur est dédié. Ce réseau est animé sur la base d'échanges et de partages d'expériences pour répondre aux besoins des gestionnaires (connaissances, compétences, bonnes pratiques). Au vu de la complexité et des enjeux qui entourent ces ouvrages de protection, la constitution d'un véritable point d'appui national est indispensable.



Journée technique : Gestion intégrée des digues - Oullins - 2017

Les objectifs de l'association

- **Animer et assister le réseau des gestionnaires de digues** : diffuser et partager le savoir et les expériences de terrain ;
- **Renforcer les compétences métiers des gestionnaires** : améliorer les pratiques et structurer la filière par des actions de formation et de professionnalisation ;
- **Assister les gestionnaires** : fournir une aide face aux problèmes quotidiens ;
- **Assurer un accès et une assistance** à des outils spécifiques développés par l'association (exemple : SIRS Dignes) ;
- **Représenter** la profession : être la voix des gestionnaires et être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- **Participer à des projets** nationaux, européens ou internationaux ;
- **Progresser**, évoluer, coopérer, construire : avoir des projets...

Les actions réalisées en 2017

ACTION 1 : SIRS Dignes – Lancement de la V2

→ La vie du SIRS en 2017

Le SIRS Dignes V2, logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau qui couple base de données, base documentaire et cartographie interactive, a connu bon nombre d'évolutions cette année 2017. Véritable aide à la décision, cet outil métier permet aux gestionnaires de digues et de cours d'eau de centraliser, capitaliser et interroger leurs données.

Lors du premier semestre 2017, le SIRS était encore en phase de test. Cette période a permis de faire le tour du logiciel afin d'éliminer un maximum de bugs indésirables ou bloquants.

En juin, la mise en ligne et la diffusion officielle du logiciel SIRS Dignes a été actée, date qui correspond à la fin de la maintenance corrective faisant suite à la conception du logiciel. Ce logiciel open source pouvait être mis en ligne sans forcément bénéficier d'une maintenance et d'un suivi. Néanmoins, France Dignes a choisi d'en assurer la continuité, afin de garantir la pérennisation de l'outil grâce à la correction d'éventuels bugs, à son adaptation aux évolutions de son environnement informatique et aux nouvelles réglementations liées aux digues.

En décembre 2017, dernière étape de la phase opérationnelle du logiciel avec l'arrivée d'une **version mobile** efficace : plus de problème de synchronisation de photo, de mauvaise ouverture de fenêtre, d'ergonomie, après plus d'une douzaine de mises à jour en « off » la version mobile remodelée est maintenant disponible !

→ Les chiffres clés

- ❖ **3** : nombre d'heures gratuites d'assistance téléphonique dont bénéficient tous nos adhérents pour des conseils sur le SIRS ;
- ❖ **4** : nombre de mises à jour qu'il y a eu de la version bureau du SIRS Dignes en 2017 ;
- ❖ **15** : nombre de mise à jour de la version mobile qui ont dû être faite pour aboutir à la version actuellement en ligne ;
- ❖ **250** : nombre de demandes (anomalies, questions etc.) remontées au développeur sur cette année 2017 avec une correction et une réponse à plus de 80% d'entre elles ;
- ❖ **1700** : nombre total de demande faites au développeur depuis le début du projet SIRS Dignes V2.

→ Le marché de Tierce Maintenance Applicative (TMA)

Les maintenances **corrective**, **adaptative** et **évolutive** sont incluses dans un marché de maintenance de Tierce Maintenance Applicative (TMA) de 2018-2020. Ce marché public de techniques de l'information et de la communication a été publié sous forme d'un appel d'offre ouvert sur la plateforme des marchés publics dematis (dématérialisation de l'offre).

- La maintenance **corrective** correspond au débogage du logiciel ;
- La maintenance **adaptative** correspond à l'adaptation du logiciel aux évolutions de son environnement informatique (Windows, etc.) ;
- La maintenance **évolutive** permet d'ajouter des fonctionnalités au logiciel.

Le marché comprend 2 parties :

- Tranche ferme pour la maintenance corrective ;
- Marché à bon de commande pour les maintenances adaptatives et évolutives.

Il a été attribué à la société GEOMATYS, conceptrice du logiciel, et débutera en janvier 2018.

❖ **Financement des maintenances et évolutions**

Lors de l'AG 2017, il a été décidé d'intégrer les frais de maintenance corrective et adaptative dans les frais d'adhésion à France Dignes. En effet, ce sont les maintenances nécessaires au bon fonctionnement à long terme du logiciel.

La maintenance évolutive, qui permet de rajouter des fonctionnalités, sera financée suite à un appel à financement aux utilisateurs, avec éventuellement des subventions (Plan Rhône, etc.) pour les développements les plus importants.

❖ **Marche à suivre pour demander une évolution**

France Dignes a un rôle important d'interface entre le prestataire et les gestionnaires, afin de synthétiser les demandes des gestionnaires, les traduire en « langage informaticien » et inversement, et faire remonter les besoins génériques répondant au plus grand nombre de gestionnaires. Ainsi, France Dignes permet de mutualiser les coûts et l'énergie investie par chacun, et d'harmoniser les réponses aux attentes exprimées.

Toute prestation sur le SIRS passera par France Dignes, dans le cadre du marché. Lorsqu'il constate un **dysfonctionnement**, le gestionnaire le signalera à France Dignes qui pourra soit proposer directement une solution, soit qui fera le relais auprès du prestataire. Pour une **évolution**, le gestionnaire fera une demande à France Dignes. Si sa demande est réalisable, cette évolution sera chiffrée et alimentera une liste d'évolutions proposées aux utilisateurs du SIRS. Le gestionnaire pourra également souhaiter que cette évolution soit réalisée immédiatement, sans faire appel à d'autres contributeurs financiers. Dans ce cas, le gestionnaire passera commande auprès de France Dignes qui signera et enverra un bon de commande au prestataire. Une fois le devis du prestataire validé par le gestionnaire et France Dignes, la prestation sera réalisée. France Dignes règlera la facture correspondante et la refacturera au gestionnaire.

❖ 2017 : s'organiser autour des propositions d'évolutions

Ces modalités de fonctionnement sont discutées en comité technique et avec les utilisateurs du SIRS :

- Un travail sur la nomenclature et plus spécifiquement sur les catégories ainsi que sur les dénominations des désordres a été réalisé tout au long de l'année ;
- Un tableau d'évolutions a été mis en place et chiffré afin de permettre une priorisation des demandes et d'en définir les coûts ;
- Plusieurs bureaux d'études et plus particulièrement leurs pôles de recherche et développement nous ont contactés. Des projets de lien avec le SIRS ont été discutés, mais nous n'avons pris part à aucun d'entre eux afin de ne pas favoriser un privé plutôt qu'un autre, et de garder notre indépendance par rapport à des intérêts commerciaux. S'il s'avère pertinent de faire appel à des fonds privés pour un développement précis du SIRS, un appel à projet pourrait être lancé.

→ Former les utilisateurs

Un cycle de formation a été mis en place cette année. 3 formations ont été proposées, pour répondre aux besoins de nos utilisateurs, dont les niveaux et types d'utilisations varient.

- Une formation testeurs (les 22 et 23 juin 2017) : avec la quinzaine d'adhérents testeurs qui ont donc utilisé le SIRS tout au long de cette année pour remonter ses dysfonctionnements avant son lancement officiel. C'étaient pour la plupart des utilisateurs connaissant déjà bien le logiciel ;
- Une formation d'initiation au logiciel réservée à nos adhérents (les 5 et 6 octobre 2017) : une vingtaine de personnes étaient présentes, représentant une dizaine de structures adhérentes ;
- Une formation payante, proposée aux bureaux d'étude (21 novembre 2017) : avec une dizaine de participants

Les retours de ces 3 formations ont été très bons. Le support de formation a été très apprécié. Il est à noter que ces manuels de formation sont réservés aux participants de nos formations.

Le cycle de '**formations adhérent**', proposé gratuitement pour nos adhérents, a commencé cette année. Il s'agissait d'une première formation d'initiation au logiciel, qui permet d'envisager dans les années à venir des formations plus pointues.

→ Assister les gestionnaires et développer des services réservés aux adhérents

Fiches et guides publiés, **réservés ou non aux adhérents** :

- Foire Aux Questions (FAQ) SIRS ouverte à tous. Elle permet une première approche de l'outil.
- Résumé de la vie du SIRS Dignes de la V1 à la V2 disponible sur notre site internet. Il permet de comprendre d'où vient le logiciel et ce qu'il permet de faire.

- Fiches techniques (réservées aux adhérents) :
 - Extraire un fichier Shape du SIRS et le retravailler ;
 - Mise à disposition de base de données sur serveur externe ;
 - Descriptif tablette ;
 - Utilisation du module de synchronisation mobile.

→ Promouvoir le SIRS Dignes

Cette année était importante pour le SIRS Dignes : c'était l'année de lancement, nous avons donc redoublé d'énergie pour promouvoir le logiciel et informer les structures gestionnaires de son existence. Il s'agissait de toucher les gestionnaires actuels comme les futurs : en effet, la GEMAPI rebat une partie des cartes, en provoquant une (re)structuration des gestionnaires et de nouveaux besoins.

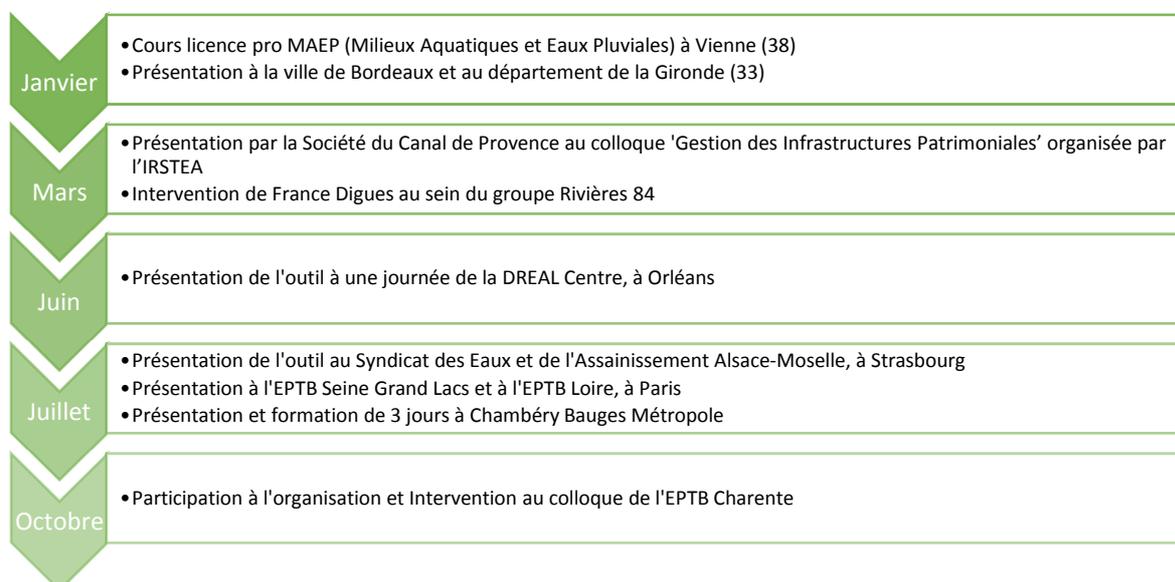
Une information a été donnée dans chacune de nos newsletters sur l'état d'avancement du logiciel. Nous avons également procédé à l'envoi de mails d'informations.

Une **plaquette d'information** sur le logiciel a été créée par France Dignes à l'aide des commentaires et retours des utilisateurs SIRS et du comité technique afin d'obtenir le meilleur rendu possible. Cette plaquette est un outil central de communication sur le logiciel : elle permet en une page de comprendre qu'est-ce que le SIRS, comment il fonctionne et à quoi il sert.

En juillet, un courrier contenant la plaquette SIRS et des informations sur France Dignes a été envoyé à plus de 400 gestionnaires avérés ou potentiels.

Enfin, un travail a été fait tout au long de l'année pour expliquer aux utilisateurs et potentiels utilisateurs le principe de « l'open source ». C'est un moyen de mutualiser les ressources et énergies : chacun participe à la bonne gestion et à l'entretien de son outil de travail, le SIRS. Ainsi, il est nécessaire que les utilisateurs fassent remonter les difficultés rencontrées, leurs propositions d'évolution, participent au financement des évolutions qui les intéressent, etc. France Dignes a un rôle centralisateur important qui occupe un poste à temps plein (formations, gestion de la communauté des utilisateurs, du forum, conseils, appui technique, etc.).

Diverses interventions ont également été réalisées pour faire connaître le SIRS :



ACTION 2 : Animation et appui réseau

→ Animation du site internet www.france-digues.fr

Une attention particulière est portée au site internet de France Dignes afin d'en faire une véritable **plateforme d'échanges**.

France Dignes alimente le site internet, notamment afin de présenter des rubriques « actualité », « agenda » et « ressources » régulièrement mises à jour et pertinentes. Des interfaces ont été développées pour **permettre aux adhérents de proposer eux-mêmes des contenus**, diffusés après validation par le personnel France Dignes. Une alerte mail a été mise en place pour plus de réactivité de la part du personnel pour la validation de ces contributions.

Le **forum** permet des échanges de qualité, que ce soit sur sa partie ouverte ou privée (réservée aux adhérents). Il est cependant nécessaire de **dynamiser ce forum** afin que les gestionnaires prennent l'habitude d'y déposer leurs questionnements pour les soumettre à leurs homologues.

Une **Newsletter** est réalisée régulièrement par France Dignes, permettant de relayer certaines informations aux personnes inscrites à sa diffusion. On remarque un **pic d'influence** sur le site après l'envoi de la Newsletter.



→ Prestation journalistique

Depuis novembre 2017, la prestation éditoriale du journaliste Thibault LESCUYER a été relancée. L'objectif est d'apporter des contenus éditoriaux sur des thématiques liées à la gestion des ouvrages d'endiguement. Ces articles sont publiés sur le site internet de France Dignes au sein de la rubrique « Actualités ». Le lectorat prioritaire est constitué des gestionnaires de digues et de leurs partenaires. Le journaliste réalise ainsi une **prestation de veille journalistique** permettant de publier au moins **4 actualités par mois**. Il rédige également des **articles grand format** tous les deux mois, sous forme de Portraits métier, de retours d'expérience, d'interviews d'experts ou encore sur des projets internationaux.

L'objectif de cette démarche est de fidéliser les utilisateurs au site internet, de les inviter à réagir et contribuer.

→ Le site internet en chiffres

- ❖ **250 utilisateurs inscrits**, soit 17% d'augmentation par rapport à 2016 ;
- ❖ **47 profils de structures renseignés** (annuaire des gestionnaires / structures) soit 7% d'augmentation par rapport à 2016 ;
- ❖ **55 actualités postées**, soit 57% d'augmentation par rapport à 2016 ;
- ❖ **44 évènements publiés sur l'agenda**, soit 16% d'augmentation par rapport à 2016 ;
- ❖ **51 nouvelles ressources documentaires publiées** ;
- ❖ **10 nouveaux sujets traités sur le forum** : Servitude de surinondation à l'aval d'un déversoir, confortement de digue et analyse coût bénéfice, Nouvel arrêté relatif aux travaux d'exploitation de chablis et d'abattage des arbres encroués, Inspection d'ouvrage, Histoire de la construction, Décret Digue où en sommes-nous ?, Marché Validation de travaux déjà réalisés, Modèle CCTP définition des systèmes d'endiguement, Système d'endiguement et éléments naturels, CEO-PGOPC, etc ;
- ❖ **12 offres d'emploi** publiées en 2017 ;
- ❖ Près de **6400 visites** en 2017, soit 18 visites par jour en moyenne ;
- ❖ **528 téléchargements** de documents en 2017.

→ Enquête « Gestionnaires de digues : organisation et métiers »

En 2016, suite à des problèmes techniques, puis au départ des salariées, l'enquête visant à connaître **l'organisation et les métiers des gestionnaires de digues** n'avait pas pu aboutir. Ce projet a donc été relancé cette année par l'intermédiaire d'un stage de 6 mois réalisé par Ségolène MORTIER. L'ambition de l'étude était de questionner le maximum de gestionnaires de digues, et donc de commencer par un **inventaire** de ces structures afin de diffuser très largement le questionnaire.

Cette étude, menée par France Dignes et **diffusée à près de 500 structures**, a eu le retour de 83 gestionnaires travaillant dans 50 structures différentes. Ce questionnaire a permis de **poser des bases de connaissances** sur les gestionnaires de digues français :

- ❖ Coté structure
 - identifier les différentes structures liées à la gestion des digues,
 - préciser leurs organisations, leurs activités et les ressources affectées,
 - permettre un état des lieux de départ sur les évolutions liées à la GEMAPI,
 - comprendre comment évolue et s'adapte la profession.
- ❖ Coté métier
 - dresser un état des lieux des métiers de gestionnaires de digues,
 - déterminer les parcours scolaires et professionnels des gestionnaires,
 - identifier les difficultés des gestionnaires.

Ces informations couplées aux formations et informations suivies ces 3 dernières années par les gestionnaires de digues ont permis de les comparer aux formations et informations existantes. Les objectifs ont été de **définir les sujets manquants**, tout en déterminant si les **formats proposés sur le marché étaient adaptés** aux attentes des gestionnaires. Ce travail a identifié les **organismes de formation et d'information**, permettant à l'association de développer par la suite des **partenariats** avec eux.

Le rapport de l'enquête métier est disponible sur notre site internet www.France-Digues.fr, dans l'onglet Base de Connaissances. Il est également accessible sur demande.

Les résultats de l'enquête seront présentés lors de l'Assemblée Générale de France Dignes le 21 mars 2018 ainsi que lors de la Journée technique B.A BA Dignes du 4 avril 2018.

→ Faire connaître l'association

Dans un contexte, d'une part, de forte transformation des structures gestionnaires de digues en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI, et d'autre part, de sortie du logiciel SIRS Dignes V2, la communication destinée à faire connaître l'association et ses activités a été importante cette année.

Des outils ont été créés, comme un document « être adhérent » ou « adhérent – avantages » permettant de synthétiser les actions de France Dignes, ses activités et l'intérêt d'une adhésion : bénéficier de l'appui d'un réseau de gestionnaires pour être accompagné dans les nouvelles missions du gestionnaire de digues.

Le listing de gestionnaires de digues, réalisé dans le cadre du stage de Ségolène MORTIER, a permis un envoi en nombre d'informations sur l'association et de la plaquette présentant le SIRS V2 et les prestations associées proposées par l'association.

FRANCE DIGUES ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DE DIGUES

RÉSEAU

- Accès à un réseau de professionnels gestionnaires de digues
- Retours d'expériences
- Veille technique et réglementaire, faire remonter des réalités de terrain
- Espace adhérent sur www.france-dignes.fr (forum privé, ressources en ligne, bases de connaissance et documents produits par l'association : enregistrements audio, actes et diaporamas des journées techniques, annuaire...)
- Orienter les actions de l'association
- Participer aux groupes de travail et au comité technique

LOGICIEL MÉTIER SIRS V2

- Formation d'initiation au noyau de base du SIRS Dignes V2
- Assistance téléphonique (3h)
- Accès aux manuels utilisateurs, FAQ, tutoriel et à tous les documents élaborés
- Mise en relation avec les utilisateurs – accès au forum SIRS
- Priorité de traitement des bugs et anomalies rencontrés
- Accès au VPS (serveur à distance)
- Accès à des tarifs préférentiels sur les prestations de services France Dignes

FORMATION

- Journées techniques organisées par France Dignes
- Être Informé et participer à l'actualité et à l'évolution de la profession

Non Adhérents	ADHÉRENTS
Limité	G R A T U I T
Limité	
Limité	
Non	
Non	
Non	
900€/pers.	
60€/h	
Limité	
Limité	
100€/pers.	
Non	

ACTION 3 : Journées techniques et formations

Journée technique : Articulation des réglementations digues et environnementales



Journée technique : Articulation des réglementations digues et environnementales - Bordeaux - 2017

Quand ? 26 et 27 janvier 2017

Où ? Bordeaux (33)

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes, appuyée par le Conseil Départemental de la Gironde.

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Chloé DEQUEKER, DREAL service ouvrages hydrauliques ; Nathalie GREGLIER, DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ; Emilie CHAMMARD, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ; Michel VENNETIER, IRSTEA ; Anne CITTERIO, Agence de l'Eau Adour Garonne ; Emmanuel NORENA, Communauté de communes de Montesquieu ; Séverine CHARDES, SYMADREM ; Ségolène TRAVICHON, LPO Charente-Maritime ; Jean-Marie COTHEREL, Président de l'ASA Arveyres-Génissac.

Thématiques : Les gestionnaires de digues travaillent sur des interfaces de contact entre homme et environnement. Leurs interventions sont donc encadrées par diverses réglementations, liées aussi bien à la protection des biens et personnes qu'à l'environnement. Programmer une intervention peut s'avérer difficile au regard de ces réglementations complexes et parfois difficilement compatibles.

Cette journée avait pour objectif de faire un point sur les réglementations et procédures environnementales liées à la gestion des digues, puis, sur la base de retours d'expériences, de donner des clefs aux gestionnaires pour leurs interventions.

Nombre de participants ? 57 personnes

Conclusion ?

Le nombre important de participants souligne la pertinence du sujet et les attentes des gestionnaires sur les thématiques en lien avec les nouvelles réglementations. La présentation de la nouvelle autorisation environnementale, a suscité de nombreuses questions. La visite de terrain sur les digues de Bordeaux Métropole a permis de voir 2 sites, avant et après aménagement, et d'échanger notamment sur les contraintes techniques, réglementaires, mais aussi humaines dans un contexte urbanisé.

Journée technique : Géotechnique 3



Journée technique : Géotechnique 3 – Arles - 2017

Quand ? 10 et 11 octobre 2017

Où ? Arles (13)

Qui ? L'animation technique était assurée par Rémy TOURMENT de l'IRSTEA d'Aix en Provence, et la logistique par France Dignes.

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Jean-Luc MASSON, Thibaut MALLET, Pauline LEMOINE et Pascal MERCIER, SYMADREM ; Rémy TOURMENT, IRSTEA ; Marc-Henri PROST, ISL ; Denis CHAUSSE, SAFEGE ; Christophe DELAUNAY, SCP ; Mathieu NORMAND, EGIS Eau.

Thématiques : Cette troisième journée a permis, sur la base d'une étude de cas concret, de faire la synthèse de l'utilisation des connaissances acquises lors des journées précédentes : programme de reconnaissances et d'essais, utilisation des résultats d'essais, diagnostic de la stabilité d'ouvrages, définition et conception de confortements.

Nombre de participants ? 31 personnes

Conclusion ?

La technicité de ces journées a attiré un public plus ciblé, qui avait pour la plupart déjà assisté aux journées en 2015 et 2016. Les participants ont ainsi pu approfondir le sujet, technique et complexe, notamment grâce à l'implication de l'IRSTEA et d'ISL. Les échanges entre les gestionnaires étaient riches et nombreux. Ils ont permis à chacun d'identifier nombreuses techniques et retours d'expérience qui leur seront utiles dans leurs territoires respectifs.

Le lendemain, 35 personnes étaient présentes sur le terrain. Les importants travaux de confortement et de déplacement de digues réalisés par le SYMADREM entre Fourques et Beaucaire, ainsi que les travaux terminés sur la digue de Prends-té-garde à Grand Mollégès ont permis de mettre en pratique et de concrétiser nombreuses notions évoquées la veille.



Journée technique : Géotechnique 3 – Arles - 2017

Journée technique : Gestion intégrée des digues



Journée technique : Gestion intégrée des digues – Lyon - 2017

Quand ? 16 et 17 novembre 2017

Où ? Lyon (69)

Qui ? L'animation technique et logistique était assurée par France Dignes.

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Léa VERDIER, DREAL Bassin Rhône-Méditerranée ; Lucie MILLON, DREAL Pôle prévention des risques naturels ; Céline PIGEAUD et Florence JAVION, Agence de l'Eau RMC ; Freddy REY et Jean-Marc TACNET, IRSTEA ; Antoine GOURHAND Syndicat Buëch Vivant (SMIGIBA - 05) ; Jean-Luc BARRIER, DREAL Pôle Ouvrages Hydrauliques ; Julien DUMOUTIER, Valence Romans Agglo (26) ; Sandrine GARD, Arche Agglo (07) ; Christophe GUAY, Chambéry métropole Cœur des Bauges (73).

Thématiques : Donner des clés et outils aux gestionnaires pour réaliser des projets répondant au double objectif de prévenir les inondations et de préserver les milieux aquatiques. Définir le cadre par le rappel des orientations des politiques nationales, donner des outils méthodologiques et présenter des retours d'expérience d'intégration du milieu dans la gestion du risque inondation.

Nombre de participants ? 42 personnes

Conclusion ?

La participation a été moins importante que prévue. De nombreuses personnes ont manifesté leur intérêt pour cette journée, mais elles étaient indisponibles dans cette période particulièrement chargée, à la veille des prises de compétence GEMAPI. Les présents ont largement apprécié la journée, leur permettant de poser leurs questions aux services de l'Etat et de visualiser via les cas concrets de gestion intégrée. Les visites de terrain ont permis de voir différents aménagements sur l'Yzeron, dans un contexte urbanisé très contraint, et d'échanger avec la CNR sur les futures conventions entre gestionnaires de digues selon leurs fonctions.



Journée technique : Gestion intégrée des digues – Oullins - 2017

→ Autres journées techniques

France Dignes a participé à la réalisation par l'EPTB Charente d'une journée dédiée à la gestion des digues sur son territoire. L'association a apporté un appui pour le montage du programme et pour le choix des intervenants, puis est intervenue pour présenter France Dignes et le logiciel Métier SIRS V2 aux techniciens et élus présents lors de cette journée.

L'investissement de France Dignes dans la réalisation de cette journée a remplacé la journée B.A.BA Dignes initialement prévue au programme de 2017. En effet, le sujet et le secteur visés étant similaires, le choix a été fait d'appuyer cette journée plutôt que de la 'concurrer'.

→ Formations

Parallèlement à l'enquête métier présentée au paragraphe Enquête « Gestionnaires de digues : organisation et métiers », l'association a effectué un recensement des formations et informations existantes en se basant d'une part sur celles suivies par les gestionnaires sur les 3 dernières années, et d'autre part sur des recherches approfondies.

L'association a donc pris contact avec AgroParisTech, l'École des ponts, IDEAL Connaissances, l'OIEeau...afin de monter des partenariats pour répondre au mieux aux besoins en formations des adhérents, et plus généralement, des gestionnaires de digues, mis en évidence dans l'enquête métier. Mais nous avons également entamé un travail avec le CNFPT afin de proposer des formations moins coûteuses et plus proches des participants.

ACTION 4 : Veille technique et réglementaire

→ Veille réglementaire

Le rôle de France Dignes dans la veille réglementaire est important, notamment dans le contexte actuel avec la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI** et les amendements en cours, l'application du nouveau **décret digues**, les premiers retours d'expérience des gestionnaires, et enfin, la sortie de l'arrêté **Etude de Dangers Dignes** (EDD).

France Dignes est régulièrement contactée par ses adhérents ou ses partenaires au sujet de ces textes et de leur application ; l'association a ainsi poursuivi son travail de relai d'informations et de recueil d'avis auprès de ses adhérents. France Dignes est en effet un lieu de propositions et de débats contradictoires, permettant de faire valoir les attentes des gestionnaires au niveau national et de peser dans l'élaboration de la réglementation qui s'impose aux digues.

→ Arrêté Etude de Dangers Dignes

Fin 2016, France Dignes, s'était particulièrement mobilisé dans le cadre de la consultation pour l'arrêté Etude de Dangers Dignes (EDD). L'association a notamment rassemblé et synthétisé les retours des gestionnaires adhérents investis depuis 2 ans aux côtés de France Dignes dans les groupes de travail organisés par les services de l'Etat pour l'élaboration du texte. Lors de la consultation, France Dignes a principalement attiré l'attention des services de l'Etat sur 3 points :

- La notion de gestionnaire unique de la zone protégée ;
- La fragilité juridique résultant de la suppression de certaines rubriques de l'analyse de risques ;
- Le caractère inabouti de l'annexe 2 relative aux aménagements hydrauliques.

Durant le premier semestre 2017, France Dignes a poursuivi le travail engagé sur l'arrêté EDD. En janvier, des échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat et France Dignes, au cours desquels certains points de vigilance soulevés par l'association ont donné lieu à des évolutions du texte. France Dignes a par la suite insisté principalement sur :

- la notion de **gestionnaire unique** et la confusion entre 'aléas pour lutter contre lesquels les ouvrages sont conçus', et 'aléas inondation' auxquels la zone protégée est soumise,
- l'introduction par l'EDD d'une **notion de responsabilité du gestionnaire dans l'alerte et la prévision d'aléas** pour lesquels le système d'endiguement qu'il gère n'est pas censé faire face.

L'action de France Dignes, conjuguée à la mobilisation des élus qui ont sollicité leurs députés, a porté ses fruits : le texte paru au JO le 19/04/2017 tient compte de nombreuses remarques faites par les gestionnaires, remontées par France Dignes. Ainsi, le texte a supprimé les obligations de décrire les inondations pour lesquels le système d'endiguement n'a pas été conçu. C'était une demande importante des gestionnaires.

Cependant, la mobilisation demeure. En effet, du fait d'un calendrier électoral serré avec les présidentielles, le texte est paru dans l'urgence et les services de l'Etat n'ont pas pu réactiver le groupe de travail tel qu'il avait été demandé par France Dignes. L'application de cet arrêté va nécessairement se confronter aux réalités de terrain et soulever des difficultés. Fin 2017, ce **groupe de travail** a été repris au sein de France Dignes pour accompagner les gestionnaires dans l'application de l'EDD et faire remonter leurs expériences aux services de l'Etat.

→ Loi NOTRe et perte de compétence générale des départements et régions

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Entre autres dispositions, elle **supprime la clause de compétence générale des départements et de régions à horizon 2020**. Cette compétence donne aux régions et aux départements un pouvoir d'initiative sur leur territoire, à condition que leurs interventions correspondent à l'intérêt du territoire. C'est à ce titre que certains départements sont aujourd'hui gestionnaires de digues, et que les régions comme les départements peuvent être membres de syndicats mixtes (gestionnaires de digues), EPTB ou EPAGE. Plusieurs adhérents ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de leurs structures en cas de retrait des régions et départements en 2020, cette implication étant importante autant d'un point de vue technique que financier.

Un premier sondage a été réalisé par France Dignes afin de recenser les structures concernées et les ressentis des gestionnaires quant au probable retrait des départements et régions de leurs structures et/ou financements. Un partenariat a ensuite été mis en place avec le **CEPRI** (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation) afin de réaliser un **état des lieux** basé sur des exemples concrets de différents cas rencontrés sur le territoire, et d'identifier les **types de structures fragilisées** par le retrait des régions et départements. Il s'agissait également de réaliser une **évaluation financière**, sur certains territoires, des montants pouvant être perçus via la taxe GEMAPI, au regard de ceux à compenser du fait de la perte des financements des départements et régions. L'objectif était de pouvoir se baser sur des cas concrets lors des futures rencontres avec les services de l'Etat à ce sujet.

Un questionnaire, approfondissant la composition des budgets de fonctionnement et d'investissement des structures gestionnaires, a donc été diffusé aux structures ayant répondu au 1er sondage réalisé fin 2016 et complété par différentes structures identifiées par France Dignes et le CEPRI.

En parallèle, un groupe d'échanges 'départements' a été créé au sein de France Dignes afin d'échanger sur ce sujet.

Les conclusions de l'étude ont permis de définir différents types d'engagements des départements et des régions dans la gestion des ouvrages actuelle, de mettre en évidence des cas particulièrement problématiques, sans toutefois dégager des généralités.

Ce travail, réalisé dans une période où un constat et des exemples concrets étaient nécessaires, a permis d'alimenter les discussions à un moment charnière. Une présentation des conclusions de l'étude a été effectuée par Monsieur MASSON lors de l'Assemblée Générale du CEPRI le 4 juillet 2017. Elle a contribué à faire avancer le sujet, à informer les collectivités, gestionnaires ou non, du problème soulevé et à transmettre un message

d'alerte aux services de l'Etat représentés par la direction générale de la prévention des risques (MTES).

Le message a ensuite été porté par des élus, via une proposition de projet de loi visant à assouplir les modalités de transfert et d'application de la GEMAPI (voir ci-dessous : PPL et Amendements GEMAPI). Cela va permettre notamment de simplifier les financements des syndicats par les Régions et Départements.

Une note, récapitulative, de l'étude réalisée par le CEPRI et France Dignes est disponible sur demande.

→ Proposition de Projet de Loi et amendements GEMAPI

Fin 2017, à la veille de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP, l'actualité a bien évolué en faveur d'un assouplissement de la loi : le 31/12/2017, la loi relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI (loi n°2017-1838), adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat, a été publiée au Journal Officiel.

Ce nouveau texte permet notamment :

- **Affirmation du rôle des départements et régions :**

D'une part, le transfert de la GEMAPI aux communes et EPCI à fiscalité propre, tel que prévu par la loi MAPTAM, et d'autre part la loi NOTRe supprimant la clause de compétence générale des départements et de régions à horizon décembre 2020 entraînant le retrait des départements et des régions des syndicats mixtes, avaient pour effet de priver les départements, les régions et leurs groupements du droit de toute intervention dans ce domaine. Cela mettait de nombreux syndicats en difficulté pour le financement des missions de la GEMAPI à compter de 2020.

La loi du 30 décembre 2017 permet aux départements et aux régions de continuer à assurer après la période transitoire, c'est-à-dire au-delà du 1er janvier 2020, les missions de la GEMAPI qu'ils assuraient au 1er janvier 2018. Leur intervention sera encadrée par la conclusion avec les EPCI concernés, pour une durée de cinq ans, d'une convention qui détermine « *notamment les missions exercées respectivement par le département ou la région, d'une part, par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part, ainsi que la coordination de leurs actions et les modalités de financement de ces missions* ».

Les régions pourront également contribuer au financement de projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune, un EPCI ou un syndicat mixte fermé si ces projets présentent un intérêt régional.

Enfin, la loi étend l'intervention des départements à la défense contre les inondations et contre la mer pour que ces derniers puissent rester membres de syndicats mixtes ouverts compétents en matière de GEMAPI et puissent continuer à venir en aide aux EPCI.

- **Responsabilité limitée avant autorisation :**

L'article L. 562-8-1 du Code de l'environnement a été complété. Les nouvelles dispositions permettent, pendant la période de définition des systèmes d'endiguements et des aménagements hydrauliques et de mise en conformité des ouvrages mis à disposition de l'EPCI compétent en matière de GEMAPI (jusqu'au 31

décembre 2019 lorsque les ouvrages -digues ou barrages- relèvent de la classe A ou de la classe B et au 31 décembre 2021 lorsqu'ils relèvent de la classe C) qu'en cas de survenance d'un dommage, la responsabilité de l'EPCI ne soit pas automatiquement engagée, seulement si « *ces dommages ne sont pas imputables à un défaut d'entretien de l'ouvrage par le gestionnaire au cours de la période considérée* ».

- **Possibilité pour un syndicat mixte ouvert d'adhérer à un autre syndicat mixte ouvert** (article L. 211-7 I quater du Code de l'environnement) :
 « *un tel syndicat exerçant l'une des missions mentionnées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I du présent article peut, jusqu'au 31 décembre 2019, au titre de ces compétences et avec l'accord du préfet coordonnateur de bassin, adhérer à un autre syndicat mixte ouvert* ». Cette formulation limite la possibilité d'une telle adhésion dans le temps, celle-ci étant, à compter du 1er janvier 2020, envisageable dans la seule hypothèse où le syndicat mixte ouvert qui souhaite adhérer à un autre est un EPAGE et que la structure d'accueil est un EPTB.
- **Sécabilité des missions confirmée :**
 La loi du 30 décembre 2017 (article L. 5211-61 du CGCT) permet de scinder la compétence non seulement entre les items mais également au sein de chacun d'eux, cette seconde possibilité étant nommée « *sécabilité intra-item* » : il devient possible de transférer ou déléguer une partie seulement des actions de chacune des quatre missions GEMAPI (aménagement de bassin, entretien et aménagement des cours d'eau, défense contre les inondations, protection des milieux aquatiques).

Ces évolutions vont simplifier d'une part le financement des syndicats, notamment pour le fonctionnement et la part de financement propres, mais prennent également mieux en compte les difficultés à mettre en œuvre la GEMAPI sur le terrain.

France Dignes a participé activement à ces évolutions, par son implication lors des groupes de travail des services de l'Etat lors de la rédaction du décret digues et de l'EDD, en remontant les problématiques de terrain des gestionnaires, mais aussi par sa mobilisation concernant la loi NOTRe. Une fois ces problématiques appropriées par les élus, France Dignes a œuvré à faire connaître les projets de lois et amendements pour qu'ils soient soutenus par les Députés et Sénateurs lors de leur mise en débat.

→ FAQ GEMAPI

France Dignes a été sollicitée par le Ministère (DGPR) pour participer à la mise à jour de la FAQ GEMAPI. France Dignes s'attache à mettre en évidence les retours et difficultés des gestionnaires et veille à ce que les textes de référence restent les lois : cette FAQ doit permettre des éclairages, et non contraindre d'avantage les gestionnaires lors de l'application des textes.

Ce travail, suspendu par les modifications de lois survenues fin d'année, se poursuivra sur le premier trimestre 2018.

→ Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »

En 2016, l'association avait participé à la mise à jour du guide technique relatif à l'exécution des travaux à proximité des réseaux sensibles, pour la partie qui concerne les digues. Le résultat de ce travail est en ligne sur le site « Construire sans détruire » : Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (pages 56 à 59) : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/userfile?path=/fichiers/Guides_techniques/Fascicule2.pdf

Suite à plusieurs 'incidents' remontés cet été par des gestionnaires (digue éventrée pour travaux sur un pipe-line ou pour la mise en place de la fibre, etc.), et dans la continuité des échanges du Comité Technique, France Dignes s'est lancée dans la rédaction d'une NOTE TECHNIQUE « Travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations ».

Il s'agit de :

- faire un point sur le contexte réglementaire (ouvrages sensibles, inscription au guichet unique, délais, etc.) et ses conséquences en termes d'obligations pour les gestionnaires comme pour les entreprises de travaux. Notamment, les obligations de prévenir le gestionnaire d'un projet de travaux, etc. ;
- faire remonter une série de difficultés rencontrées par les gestionnaires et des pistes de solutions ;
- proposer une note d'accompagnement-type (recommandations techniques) en réponse aux déclarations DT-DICT.

Cette note permettra d'appuyer les gestionnaires pour répondre aux DT-DICT, mieux connaître leurs droits et obligations, et éviter les écueils déjà rencontrés par certains collègues. Elle sera diffusée à l'ensemble des structures adhérentes début 2018.

Par ailleurs, France Dignes est notamment intervenu auprès de l'INERIS pour rectifier une erreur sur leur site « Construire sans détruire » (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) qui n'intégrait pas les récentes évolutions réglementaires de janvier 2017, classant les "ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions" parmi les ouvrages sensibles (article R554-2 du code de l'environnement). Cette précision a été ajoutée au site suite à notre intervention.

→ DIDRO (Dignes par DROne)



France Dignes est commanditaire du projet DIDRO qui rassemble PME, laboratoires et institutionnels.

Ce projet vise à mettre au point des solutions complètes de surveillance des digues par drone -ou autre vecteur- dans des situations diverses : crue, post-crue, routine...

Après une période de stagnation du projet en 2016, suite à un changement de consortium, le projet est depuis le début de l'année 2017 en réamorçage. Porté aujourd'hui par GEOMATYS et SurveyCopter, il est officiellement remis en route depuis l'été 2017.

Un nouvel accord de consortium a été signé par : IRSTEA, CEREMA, GEOMATYS, SurveyCopter, IGN, etc... Plusieurs réunions ont eu lieu (administratives, financières ou démonstratives) auxquelles France Dignes participe afin d'apporter conseils et retours d'expérience, mais aussi pour suivre l'avancement du projet et en informer ses adhérents.

L'ensemble du projet et des consorts avancent aujourd'hui main dans la main, les financements de BPI France ont pu être renouvelé, une demande de subvention européenne par le biais du FEDER a été fait avec l'appui du Safe Cluster (<http://www.safecluster.com/>) dans l'objectifs d'apporter une plus-value au projet, grâce aux nouvelles capacités et la volonté d'adapter les résultats du projet au plus grand nombre. En outre, un lien entre données collectées par DIDRO et le SIRS Dignes est prévu dans cette subvention.

De plus, France Dignes, s'est impliqué d'avantage en apportant, par lettre signée du Président, son soutien au projet afin de maximiser les chances d'obtention de subventions.



Journée terrain – Bonneville - 2017

Quels projets pour l'année 2018 ?



SIRS Dignes V2 : appui aux utilisateurs

Le SIRS Dignes V2 est maintenant pleinement opérationnel !

Cette année, l'objectif est d'assurer aux utilisateurs un logiciel maintenu, fiable et intégrant les évolutions techniques et réglementaires liées à la gestion des digues.

L'enjeu est également, dans le contexte de la mise en œuvre de la GEMAPI et de l'arrivée de nombreux néo-gestionnaires, de faire connaître le logiciel afin qu'il devienne un véritable outil incontournable du gestionnaire de digues.

→ Continuer le développement du SIRS

Le SIRS est en perpétuelle évolution afin de garantir sa pertinence et son adéquation aux besoins des gestionnaires. C'est là toute la force du logiciel : **développé pour et par les gestionnaires de digues, sans intérêt ou stratégie commerciale**, le SIRS Dignes évolue en fonction des besoins des gestionnaires et se veut réactif aux évolutions techniques et réglementaires.

❖ Avoir un vocabulaire commun pour définir les désordres

Un groupe de travail sera mis en place pour définir un vocabulaire commun aux gestionnaires, utilisé dans le SIRS. Ainsi, le premier travail sera de définir une typologie commune des désordres, puis de travailler à une grille de lecture partagée afin d'harmoniser les méthodes d'identification de la nature et de la gravité des désordres. Ce travail sera réalisé en partenariat avec l'IRSTEA et mobilisera pour cela les experts ayant travaillé sur le guide diagnostic des digues.

❖ Tableau des évolutions

Construit en 2017 le tableau chiffré des évolutions demandées par les utilisateurs du SIRS sera complété par les nouvelles demandes formulées en 2018. Ces évolutions ont pour but de faire croître le logiciel afin qu'il suive la réglementation sans cesse en évolution, et surtout de prendre en compte les demandes des utilisateurs, qui ont la vision concrète des besoins des gestionnaires de digues.

❖ **Création d'un module d'évaluation de la performance des digues**

La création d'un module d'évaluation de la performance des digues pour le SIRS Dignes V2 est en étude en 2018. Ce projet est issu de réflexion avec l'IRSTEA qui travaille depuis plusieurs années à la conception d'une méthode et d'un logiciel capable d'évaluer scientifiquement la performance d'une digue. Entre autres, le projet de recherche **DigSure** (2010-2013) a permis des avancées importantes sur cette méthode de diagnostic des digues. Ce modèle permet une évaluation quantitative de la performance des digues, en intégrant toutes les données disponibles. Dans la méthode d'évaluation de la performance des digues développée par IRSTEA, le découpage en tronçons se fait sur la base des données disponibles, les différents indicateurs et la prise en compte de l'incertitude des données permettent de définir la performance de chaque tronçon et un niveau de confiance sur le diagnostic.

Le SIRS Dignes est dans sa nouvelle version totalement modulable et évolutive. Il a été conçu pour pouvoir, tout au long de son existence, intégrer de nouveaux projets, de nouvelles fonctionnalités.

Pour que la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA (aide au diagnostic) soit opérationnelle, elle nécessite des données en grand nombre et de qualité. C'est dans ce cadre qu'un rapprochement entre ces deux outils paraissait évident. En effet la base de données normée et exploitable qu'est le SIRS est une formidable entrée. Sa hiérarchisation et sa nomenclature déjà en place pourraient être parfaitement adaptables au langage utilisé avec la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA. L'architecture du SIRS est conçue pour alimenter un tel **module de diagnostic**, et cela était à l'origine du concept dès sa création.

La passerelle entre SIRS Dignes et la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA est donc largement à notre portée.

L'objectif de ce rapprochement est de créer un nouveau module au sein du SIRS Dignes V2 qui permettrait grâce à la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA la production de diagnostic des digues. Le module utiliserait donc l'ensemble des données présentes et nécessaires à la réalisation des différentes étapes du diagnostic via la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA.

Ce projet fait suite à une attente importante des gestionnaires à ce sujet, qui ont besoin d'objectiver l'évaluation des aléas de rupture. C'est un investissement qui permettra un gain de temps humain, chiffrable, et surtout un appui technologique et informatique à l'aide à la décision.

❖ **Financement des évolutions**

Tel qu'acté lors de l'AG 2017, les évolutions du SIRS seront financés par des appels à financements aux utilisateurs intéressés par ces dernières. Chacun pourra ainsi se positionner en fonction de ses priorités.

France Dignes fera également un travail actif de recherche de subventions pour les développements les plus importants. Nous nous orientons pour le moment vers le FEDER et

le plan Rhône, mais nous allons progressivement étendre nos demandes afin de permettre plus de développements.

→ Former les utilisateurs

Le cycle de formations engagé en 2017 va être poursuivi et étoffé pour s'adresser à un public aux niveaux et objectifs d'utilisation du logiciel variés.

- Formation adhérents sur deux niveaux :
 - Débutants : une formation d'initiation au logiciel réservée à nos adhérents pour les nouveaux utilisateurs ;
 - Initiés : une formation qui rentrera au cœur du logiciel et de certains modules (mobile, règlementaire, végétation).
- Formation des DDT à la DREAL Centre est prévue dans l'année 2018.
- Formation payante bureau d'études : une prise de contact de l'ensemble des bureaux d'études agréés digues sera fait en début d'année pour renouveler cette formation. En effet, la session 2017 a reçu de très bons retours.

Les manuels de formations sont abondés et mis à jour en permanence.

→ Développer des services et supports réservés aux adhérents

Tout au long de l'année, France Dignes produira des supports permettant une meilleure autonomie des utilisateurs du SIRS Dignes. Une partie d'entre eux seront réservés aux adhérents de l'association.

- Création/finalisation des fiches techniques (réservées aux adhérents) :
 - Le SIRS dans vos marchés publics : modèle de CCTP pour accompagner les adhérents souhaitant imposer à leurs prestataires de renseigner le SIRS avec les données obtenues dans le cadre d'un marché ;
 - Guide de première utilisation et passage d'un système de base de données classique (Excel et SIG) vers le SIRS Dignes V2 ;
 - La structure du logiciel ;
 - L'installation d'une base de données sur un serveur interne ;
 - Utiliser les serveurs WMS.
- Création de tutoriels en vidéo
 - Premier pas sur le logiciel ;
 - La conception et modification des tronçons ;
 - Comment bien remplir une fiche ;
 - Etc.
- Evolution et alimentation de la bibliothèque de requêtes SQL

→ Communiquer et promouvoir le SIRS

La communication va être un point majeur à la pérennisation de l'outil : en effet, en tant qu'outil collaboratif, son utilisation par un maximum de gestionnaires garantit sa pertinence. France Dignes s'attachera donc cette année à présenter l'outil lors de nombreuses occasions : évènements, journées techniques, à travers les sites et interventions de nos partenaires et adhérents, mais aussi en se rapprochant des DREAL, EPTB, communes, intercommunalité, etc.

❖ **Site internet**

Une fusion progressive du site du SIRS Dignes vers celui de France Dignes est prévue afin de mieux faire le lien entre le logiciel et l'association, et de faciliter l'utilisation du site par les adhérents et les utilisateurs du SIRS.

❖ **Etude comparative entre les logiciels existants et le SIRS Dignes V2**

Afin de compléter nos outils de communication (plaquette, site internet, etc.) une étude comparative sera réalisée cette année afin de bien mettre en évidence les intérêts du logiciel SIRS Dignes V2 par rapports aux différents outils que certains organismes privés et à but lucratif développent et proposent aux gestionnaires.

Cela donnera aux gestionnaires des arguments et éléments de langage pour présenter le logiciel SIRS Dignes V2 à leurs élus et décideurs.

Animation du réseau et communication

Dans un contexte de restructuration des collectivités et gestionnaires autour de la GEMAPI, il est particulièrement important cette année de faire connaître France Dignes et le logiciel SIRS Dignes.

→ Faire connaître l'association

Les évolutions de la GEMAPI génèrent un besoin fort, que ce soit pour les néo-gestionnaires ou les gestionnaires historiques de digues, d'échanger, de partager leurs expériences, de se rencontrer et de se former. L'association est particulièrement pertinente pour répondre à ces besoins. Il est donc important de poursuivre les efforts de présentation de l'association et du logiciel SIRS V2 pour que leur existence soit de mieux en mieux connue et reconnue.

Ainsi, plusieurs interventions sont programmées en 2018 :

- Présentation de France Dignes et du SIRS à la licence pro MAEP (Université de Lyon) ;
- Journée technique B.A. BA Dignes ;
- Intervention lors d'une web-conférence IDEAL Connaissances le 19 mars 2018 (diffusion en direct) pour présenter l'association et l'outil « SIRS Dignes » ;
- Intervention lors du colloque de l'AFETPB - ANEB le 24 et 25 mai 2018, à Mallemort ;
- Intervention lors d'une journée « outils informatiques utilisés par les EPTB » le 19 Juin 2018 à Paris.

Nous répondrons également tout au long de l'année aux sollicitations qui nous seront faites pour intervenir dans toute la France afin de présenter l'outil SIRS et l'association.

→ Animation du site internet

L'animation du site internet est un travail fondamental, avec cette année comme objectifs :

- Inscription au flux RSS du site <http://www.france-dignes.fr/> pour être informés des nouveautés sur le site (inscription en bas de page d'accueil) ;
- **Dynamiser le forum** en incitant les membres à y contribuer pour qu'un maximum d'échanges aient lieu et ainsi faire vivre le site. Une nouvelle fonctionnalité permettra d'interpeller certaines personnes pour qu'elles reçoivent directement l'information par mail et permettre ainsi plus de réactivité dans les échanges. Il s'agit de faire du forum une véritable mine d'informations pour les gestionnaires, et de permettre à France Dignes de mieux partager les expertises de ses membres ;
- Créer une **page « catalogue de formations »** avec possibilité pour les adhérents de commenter les formations, de les évaluer et de partager leurs retours ;
- Poursuivre la parution bimensuelle de la **newsletter** ;
- Mettre à disposition des adhérents des **fiches-travaux**, pour que chaque gestionnaire puisse témoigner et partager des informations sur le type de travaux qu'il effectue ;
- Fusionner le site www.france-dignes.fr avec le site du SIRS.

Journées techniques et formations

→ Journées techniques

Quatre journées techniques sont prévues en 2018, sur les thèmes suivants :

B.A. BA Dignes : « Etre gestionnaire à l'heure de la GEMAPI ! » (4 et 5 Avril 2018, Langueux) : Ciblant principalement les futurs gémapiens ou gestionnaires, cette journée a pour objectif de donner les bases de la gestion des digues en répondant à la question : « Qu'est-ce que le métier de gestionnaire de digues ? ». Les questions des responsabilités et des obligations règlementaires (VTA, inspections, etc.), ainsi que de la répartition des tâches et de l'organisation des équipes seront soulevées et illustrées d'exemples. Les outils métiers des gestionnaires seront également présentés. Cette journée sera également l'occasion de présenter les résultats de l'enquête métier portée par France Dignes en 2017.

Cette journée sera éventuellement renouvelée début 2019 ailleurs sur le territoire.

- **Systèmes d'endiguement et EDD** - Cycle de 2 journées en 2018 :

- **Journée 1 : Comment bien faire une EDD ?** (début Juin 2018, Paris)

Il s'agit d'abord de décliner les outils et méthodologies existants aux gestionnaires pour définir leurs systèmes d'endiguements (comment définir ses systèmes d'endiguement ? quels sont ses composantes et les ouvrages qu'on peut y inclure ? Comment gérer la superposition d'ouvrages ?) et leurs études EDD telles que définies dans l'arrêté de 2017. Cette journée sera basée sur les différents guides à paraître sur le sujet, et les retours d'expériences de conduite de projet.

- **Journée 2 : EDD, Systèmes d'endiguement et gouvernance** (Octobre-Novembre 2018)

Cette 2^{ème} journée portera sur les questions de gouvernance soulevées par la mise en œuvre des EDD. Il s'agit de répondre à la question : « Comment conduire une EDD sur le territoire, faire le porté à connaissance du niveau de protection et organiser la gouvernance de ce projet ? ».

- **Géotechnique 4 : cahier des charges et maîtrise d'ouvrage** (Septembre-Octobre 2018) : 4^{ème} journée du cycle engagé en 2015. Elle doit permettre aux gestionnaires d'identifier les préalables nécessaires et les points de vigilance à suivre lors de l'élaboration d'un marché géotechnique ou de confortement d'ouvrage.

Selon la pertinence des journées, certaines journées pourront être renouvelées afin de toucher un maximum de gestionnaire sur tout le territoire français.

France Dignes a remis en place ses questionnaires de satisfaction suite à ses journées techniques, afin d'avoir un retour des participants sur les formats proposés, l'apport des connaissances et la logistique.



→ Formations

❖ Développer des cursus de formation adaptés

Le travail de recherche de partenariats avec les organismes de formations continue, suite à l'enquête métier réalisée en 2017 (voir paragraphe). Il s'agit de mettre en place des formats et des contenus répondant aux besoins en formation et en informations des gestionnaires de digues.

❖ Mise en place d'un catalogue de formations

L'association souhaite mettre en place un catalogue de formation sur son site internet www.France-Digues.fr. Les participants pourront alors proposer, commenter ou recommander les formations qu'ils ont effectuées. Le format proposé (questionnaire, commentaire, note) est en cours de réflexion. L'objectif de ce projet est de permettre à France Dignes de préciser la liste des besoins en formations afin d'y répondre au mieux.

Veille technique et réglementaire

France Dignes continuera à suivre, relayer et réagir à l'actualité réglementaire en lien avec la gestion des digues, en s'appuyant sur les gestionnaires et le Comité Technique.

→ Arrêté EDD : reprise d'un groupe de travail

Le groupe de travail sur l'EDD a été reformé fin 2017 par France Dignes, afin d'anticiper la prise de connaissance des EDD par les EPCI et d'identifier les éventuels points de blocage et difficultés de mise en application du texte par les gestionnaires. Ainsi, des sujets tels que définir un objectif et niveau de protection, les questions de gouvernance, l'alerte et l'évacuation, etc., seront abordés dans ce groupe de travail.

Le groupe de travail fera également le point sur les retours d'expérience en lien avec l'application des textes EDD dans l'optique de :

- proposer une lecture commune de l'EDD ;
- lister les questions qui se posent et les réponses apportées par les gestionnaires ;
- proposer un tutorat pour les futures EDD.

L'ensemble des représentants techniques seront conviés aux réunions de ce groupe qui se réunira à minima 2 fois en 2018. La première réunion aura lieu le 20 février à Lyon.

→ FAQ GEMAPI

Depuis le 5 octobre 2017, France Dignes est participée au groupe de travail FAQ GEMAPI de la DGPR, dont l'objectif est de mettre à jours la FAQ GEMAPI émise par le Ministère.

Un correspondant France Dignes, Nicolas KREIS du département Haut-Rhin, a été désigné pour suivre les prochaines réunions techniques. Son rôle est de faire le lien avec les réalités de terrain, de veiller à ce que la FAQ ne fasse pas loi : ce sont bien les textes qui régissent, et de s'assurer que cette FAQ apporte bien des éclairages, sans perdre la souplesse induite par les textes.

→ Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »

Cette note sera finalisée en 2018, et diffusée aux adhérents de France Dignes après validation par le Comité Technique et par l'Observatoire DT-DICT.

→ Colloque Dignes 2019

Le colloque digues 2019 sera organisé en mars 2019 à AIX-EN-PROVENCE. France Dignes fait partie du Comité d'Organisation. Ce colloque vise à balayer le plus largement possible les questions techniques des digues. Un appel à communications a été lancé jusqu'à fin janvier 2018. Une journée parallèle animée par France Dignes pourrait s'organiser juste avant ou après le colloque.

→ DIDRO : surveillance de digues par drone

L'investissement de l'association dans le projet garantit la prise en compte des besoins des gestionnaires de digues adhérents et leur offre la possibilité, par son intermédiaire, de suivre le projet de près et éventuellement de participer aux tests. Elle permet également aux acteurs du projet d'avoir un lien direct avec les gestionnaires, garantissant ainsi une meilleure adéquation du projet aux réalités de terrain.

En 2018, France Dignes poursuivra sa présence dans le projet en portant d'avantage les volontés de ses adhérents et son expertise. Un travail en lien avec le porteur du projet pour **rendre compatibles les données DIDRO au SIRS Dignes** est envisagé, si la subvention FEDER correspondante est accordée.

Des tests avec deux types de drones (pour des cas différents : en crue, en situation normale), équipés de nombreux capteurs (infrarouge, lidar, thermique, vidéo etc.) permettront cette année de se rendre compte de potentiel du projet. L'analyse de ces données et leur concaténation dans l'objectif de définir les zones sensibles sur les digues restent encore à développer.

Le Conseil d'Administration et le Comité Technique

→ Les membres du Conseil d'Administration en 2017

- Monsieur Jean-Luc MASSON, SYMADREM, Président.
- Monsieur Gilbert MERGOUD, Syndicat du Haut Rhône, Vice-Président.
- Monsieur Jean-Marc BLUY, Ville d'Avignon, Trésorier.
- Monsieur Pascal MASSICOT, Communauté de Communes de l'île d'Oléron, Trésorier adjoint.
- Monsieur Yves WIGT, SMAVD, Secrétaire.
- Monsieur Christophe ENGRAND, ADIDR, Secrétaire adjoint.
- Monsieur Christophe DELAUNAY, Société du Canal de Provence, Administrateur.
- Monsieur Michel HABIG, Conseil Départemental du Haut Rhin, Administrateur.
- Monsieur Joseph SEGURA, Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Administrateur.



→ Assemblée Générale 2017 et activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale de France Dignes a eu lieu le 27 avril 2017 à Paris. Une importante décision a été votée à l'unanimité concernant la modification des cotisations à France Dignes, afin de permettre la continuité des services rendus par l'association et d'assurer la maintenance du logiciel métiers SIRS Dignes V2. Le montant de la cotisation est composé d'une part de base et d'une part variable qui est fonction de la longueur gérée de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines. Elles seront dorénavant calculées ainsi : Montant de base : 750€ + 30€/km de digues géré.

Le Conseil d'Administration s'est réuni physiquement 5 fois cette année : le 7 février et 6 avril à Lyon, le 27 avril à Paris, le 19 septembre à Saint-Pierre-d'Oléron et le 7 décembre à Arles. Les élus de France Dignes ont une réelle volonté d'être présents partout sur le territoire français. La réunion du Conseil d'Administration est souvent accompagnée d'une visite de terrain. Les élus du CA de France Dignes sont très investis dans les actions de l'association, ils définissent les objectifs et orientations stratégiques de l'association, notamment dans un contexte de fortes évolutions réglementaires, ils valident le programme d'action en lien avec le Comité Technique, prennent des décisions concernant le personnel, etc.

→ Le Comité Technique

Le Comité Technique s'est réuni trois fois en 2017 (janvier, juin et novembre).

Le Comité Technique joue un rôle important dans l'association. Il participe à la définition et au suivi du programme d'activité de l'association. Il appuie notamment France Dignes pour sa veille technique et réglementaire, grâce à ses retours et ses expertises.

Il permet également de faire un suivi du SIRS, et d'orienter ces évolutions.



L'équipe salariée



L'équipe est composée de deux salariés : Perrine BROUST et Jordan PERRIN. Fin 2017, Ségolène MORTIER est venue renforcer l'équipe dans le cadre du congé maternité de Perrine.

Perrine BROUST a intégré France Dignes en novembre 2016. Elle est chargée des tâches d'animation liées au réseau de gestionnaires de digues (relation avec les adhérents, organisation d'évènement techniques, élaboration du programme d'activités, animation du site internet, communication, enquêtes...); de la veille technique et réglementaire; de la gestion administrative et financière de l'association; et de l'encadrement et la gestion de l'équipe de France Dignes. Elle sera en congé maternité de mi-décembre 2017 à fin août 2018.

Jordan PERRIN a intégré France Dignes en juillet 2016. Il est chargé d'assurer les missions en lien avec le SIRS DIGUES V2 (suivi des maintenances et de l'évolution, le

déploiement, communication sur le logiciel, etc.). Il gère également les sites internet SIRS et France Dignes. En 2018, il réalisera le suivi de projets de recherche et développement (DIDRO et autres partenariats possibles avec le SIRS Dignes V2). En l'absence de Perrine BROUST, il s'occupera de la veille technique et réglementaire en lien avec le Comité Technique ainsi que de la gestion administrative du personnel.

En 2017, l'équipe a été renforcée par la présence de **Sékolène MORTIER**, qui a réalisé un stage de master de 6 mois dont l'objectif était la réalisation de l'enquête métier afin d'établir un inventaire des gestionnaires de digues et de recenser de leurs besoins en formations. Elle a également travaillé avec Perrine BROUST et le CEPRI sur les conséquences de la loi NOTRe. Depuis décembre 2017, elle intègre l'équipe de France Dignes pendant le congé maternité de Perrine BROUST. Elle assurera jusqu'à mi-septembre 2018 les tâches d'animation liées au réseau des gestionnaires de digues, avec notamment l'organisation de journées techniques et la mise en place du catalogue de formations. Elle s'occupera de la revue de presse en lien avec le journaliste et appuiera Jordan PERRIN pour la veille technique et réglementaire. Enfin, elle aura en charge une partie de la gestion administrative de l'association.

L'équipe est toujours hébergée au sein des locaux de l'AD Isère Drac Romanche à Grenoble. Une convention a été signée en juin 2016 entre l'ADIDR et France Dignes. Celle-ci délègue au directeur de l'ADIDR une mission de supervision de ses salariés, et acte la mise à disposition gratuite par l'ADIDR de locaux pour les bureaux de France Dignes et d'équipements divers. Cette mise à disposition gratuite est évaluée dans les comptes annuels en « contributions volontaires ».

La comptabilité

La révision de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels de France Dignes est confiée à la société d'expertise comptable IN EXTENSO à Grenoble. L'association bénéficie dorénavant d'un accès à un logiciel comptable permettant un gain de temps et réduisant les risques d'erreur.

Les membres de France Dignes

Les membres de France Dignes au 31/12/2017

Agglomération d'Agen (47)	Communauté de Communes de Montesquieu (33)	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (74)
Association Départementale Isère Drac Romanche (38)	Conseil départemental de la Gironde (33)	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (13)
Association syndicale Bresson à St Ismier (38)	Conseil départemental des Pyrénées Orientales (66)	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (84)
Association syndicale Comboire à l'Echaillon (38)	Conseil départemental de Seine Maritime (76)	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (66)
Bordeaux Métropole (33)	Conseil départemental du Haut-Rhin (68)	Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (06)
BRGM (45)	Etablissement Public Loire (45)	Syndicat Mixte Rivière Drôme & ses affluents (26)
Chambéry Métropole – Cœur des Bauges (73)	EPTB Grands Lacs de Seine (75)	Valence-Romans Agglo (26)
Challans Gois Communauté (85)	Grand port maritime de Rouen (76)	Société du Canal de Provence (13)
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (01)	Office National des Forêts (38)	SYMADREM (13)
Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier (85)	Perpignan Méditerranée Métropole (66)	Syndicat du Haut-Rhône (73)
Communauté de Communes de l'île de Ré (17)	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Abords du Rhône (26)	Ville d'Avignon (84)
Communauté de Communes de l'île d'Oléron (17)	Syndicat Intercommunal de Rivière du Cavalon-Coulon (84)	Etat gestionnaire

Les membres associés

→ L'état / DGPR

L'état est un partenaire majeur de France Dignes autant financièrement que techniquement. Les services de la DGPR, des DREALs ou encore des DDTs sont omniprésents dans les actions et démarches entreprises par France Dignes.

L'état et ses services décentralisés participent activement à l'ensemble de la vie de l'association. Les échanges denses et constructifs avec la DGPR pour l'arrêté EDD ou bien encore les participations et interventions des DREALs et DDTs au sein du comité technique, des journées techniques sont essentielles, riches et appréciés des adhérents.

→ Le CEPRI

Le CEPRI (Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation) est une association de collectivités territoriales. Il a pour mission principale d'apporter un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Le CEPRI a un large champ d'actions (gestion des ouvrages de protection, politiques publiques de prévention des risques d'inondation centrées sur l'aménagement du territoire, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise, la prévision et alerte ou encore l'information de la population.) L'association couvre un panel d'actions plus large que France Dignes qui est plus orientée sur les gestionnaires, apportant ainsi une entrée pratique : bonnes pratiques, outils techniques, expertises...

Ces deux associations sont donc complémentaires, et bénéficient d'adhésions croisées. L'étude faite sur la loi NOTRe constitue un exemple de travail en commun (voir paragraphe : Loi NOTRe et perte de compétence générale des départements et régions).

→ IRSTEA

L'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) est un partenaire de longue date des gestionnaires de digues. Présent dès 2003 à leurs côtés, IRSTEA a su mobiliser ses moyens et ceux de l'ingénierie publique pour offrir rapidement des outils techniques d'évaluation, de connaissance et d'aide à la décision. L'IRSTEA a été notre premier membre associé.

L'IRSTEA participe activement au Comité Technique et aux différents groupes de travail de France Dignes. Le cycle de 4 journées techniques sur le thème de la géotechnique est réalisé par un partenariat entre les deux structures. Il en est de même pour la réalisation du Colloque Dignes 2019. Une collaboration autour du logiciel SIRS est également envisagée dans les prochaines années.

→ Le CEREMA

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est depuis l'année 2016 un partenaire de France Dignes. Son expertise et ses connaissances concernant les digues et leurs aménagements se révèlent être de véritables atouts.

Le CEREMA participe activement au Comité Technique et aux différents groupes de travail de France Dignes.

→ M. Jean MAURIN

Ancien agent de l'Etat à la retraite depuis avril 2017, il fait partie des fondateurs de France Dignes, avec le SYMADREM et l'AD Isère Drac Romanche. Il fait partager son expérience et son expertise dans le domaine de la gestion des digues.

L'évolution des adhésions en 2017

En 2017, France Dignes comptait **36 adhérents** dont : l'Etat gestionnaire, 4 départements, 12 collectivités, 12 syndicats, 3 associations, 3 établissements publics à caractère industriel, 1 société d'économie mixte. France Dignes travaille également avec 4 membres associés que sont : l'Etat DGPR, l'IRSTEA, le CEPRI et le CEREMA.

Parmi eux, huit nouvelles adhésions ont été enregistrées cette année : l'Agglomération d'Agen, Bordeaux Métropole, Chalans Gois communauté, la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, la Communauté de Communes de Montesquieu, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, le Syndicat Mixte Rivière Drôme & ses affluents, et le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon.

Quatre autres structures sont en cours d'adhésion pour 2018 : l'Agglomération de Lorient, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, et Troyes Champagne Métropole.

Et bien d'autres ont manifesté leur volonté de devenir membre de l'association en 2018.

Etre membre de France Dignes c'est ...

→ Mutualiser des moyens et faire progresser la profession

- **Soutenir** l'association et **être acteur** du développement d'un réseau de professionnels gestionnaires de digues
- **Participer** aux instances de l'association (assemblée générale, conseil d'administration, comité technique) c'est : construire l'avenir de France Dignes, prendre part aux débats et **orienter** les actions de l'association en fonction de vos attentes
- Etre **informé** et **participer** à l'actualité et à **l'évolution de la profession**, construire un discours commun et être représenté, bénéficier du rôle de porte-parole de l'association auprès des pouvoirs publics
- Intégrer un **réseau** de professionnels et bénéficier de ses **retours d'expériences**

→ Bénéficiaire d'avantages et de services réservés aux adhérents

- **Etre informé en priorité** des journées techniques et du suivi des projets techniques et réglementaires
- Participer **gratuitement** aux **journées techniques** organisées par France Dignes
- Bénéficiaire **gratuitement** d'une **formation d'initiation au SIRS Dignes V2** et d'une **assistance téléphonique** (3h)
- Accéder à des **tarifs préférentiels** sur les prestations de services France Dignes
- Etre assisté pour l'**utilisation** du SIRS Dignes V2 :
 - Mise en relation avec la communauté des utilisateurs du SIRS : accès **au forum sur le site dédié SIRS**
 - Accès aux **manuels utilisateurs**, FAQ, tutoriels, documents utilisateurs...
- Participer à l'**évolution** du SIRS :
 - Cellule d'animation et évolution du SIRS à France Dignes (mutualisation de services)
 - **Priorité** de traitement des bugs et anomalies constatés (gérés via la maintenance corrective) et possibilité de créer des demandes via le site dédié SIRS (dépose de tickets)
 - **Développer** le SIRS et **choisir ses évolutions** : prioriser, orienter le logiciel et l'adapter à vos besoins
- Accéder au VPS : serveur à distance permettant l'hébergement de la base de données
- Disposer d'un **espace adhérent** sur www.france-dignes.fr, ouvrant l'accès au forum privé, ressources en ligne, bases de connaissance et documents produits par l'association : enregistrements audio, actes et diaporamas des journées techniques, annuaire, etc.

Nos partenaires

Partenaires techniques

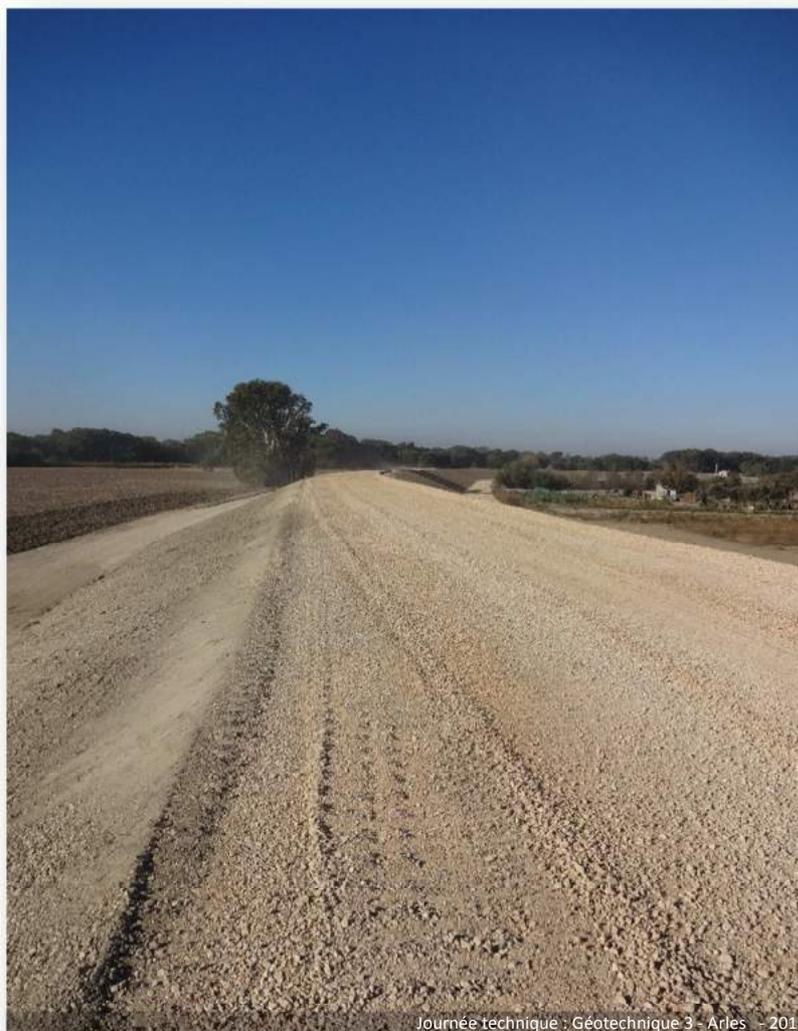


Partenaires financiers



FRANCE DIGUES

Les digues en réseau



Journée technique : Géotechnique 3 - Arles - 2017